



**fccq** | Fédération des chambres  
de commerce du Québec



CHAMBRE DE COMMERCE  
**DE VAL-D'OR**



COMMUNIQUÉ  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### *Projet de loi 61*

## **Des actions supplémentaires attendues du gouvernement pour favoriser l'allègement réglementaire et des contrats publics de qualité, selon la FCCQ et la CCVD**

**Val-d'Or le 4 juin 2020** – La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et la Chambre de commerce de Val-d'Or (CCVD) constatent la volonté du gouvernement d'accélérer la réalisation des projets au Québec via le projet de loi 61 déposé hier, dans une perspective de relance économique après la crise de la COVID-19. Elles soutiennent également que des modifications réglementaires importantes sont attendues à court terme pour atteindre ces objectifs partagés par la communauté d'affaires.

« L'accélération des projets publics et l'allègement des processus entourant la Loi sur la qualité de l'environnement sont des principes auxquels nous croyons également. On retrouve dans le projet de loi des dispositions législatives représentant des opportunités de déposer rapidement des modifications réglementaires pour les contrats publics », a affirmé Charles Milliard, président-directeur général de la FCCQ.

La FCCQ et la CCVD examinent avec grand intérêt la liste exhaustive des projets d'infrastructures dans l'ensemble des régions du Québec, notamment pour les Maisons des aînés, en éducation ainsi qu'en transport et en mobilité durable.

« Les entreprises québécoises peuvent contribuer à cet effort collectif qui permettra de créer de la richesse. Cela dit, il faudra leur donner tous les leviers nécessaires pour pouvoir le faire correctement. Selon nous, ceci passe notamment par une modification des critères d'octroi des contrats publics », a poursuivi Charles Milliard.

### **Privilégier la qualité plutôt que le prix le plus bas**

La FCCQ et la CCVD prennent acte de l'article 50 du projet de loi venant déterminer des conditions applicables en matière de contrats et de sous-contrats publics. Elles demandent au gouvernement de présenter le plus rapidement possible les projets de règlement ou des indications du Conseil du trésor afin que l'octroi des contrats publics mise désormais sur des critères de qualité, d'innovation, d'expertise et de durabilité, plutôt que le plus bas prix conforme. Aussi, la FCCQ et la CCVD souhaitent que ces mesures deviennent permanentes et ne soient pas réévaluées après une période de deux ans.

« Les prochaines modifications réglementaires devraient également favoriser la concurrence chez les entreprises et l'achat local autant que possible. Les critères d'octroi des contrats publics devraient faire l'objet d'une modification rapide afin de limiter les coûts générés par leurs formes actuelles », a ajouté le président de la CCVD, Jérémie Fournier.

### **Des mesures d'allègement réglementaire à mettre en œuvre**

Afin d'aider les entreprises pour la relance, la FCCQ a fait de nombreuses propositions en matière d'allègement réglementaire. Avec l'article 36 du projet de loi, elle constate que le gouvernement se donne là aussi les moyens d'appliquer plusieurs de celles-ci.



**fccq** | Fédération des chambres  
de commerce du Québec



CHAMBRE DE COMMERCE  
**DE VAL-D'OR**



« Des allègements aux règles entourant les permis et la livraison d'alcool pourront être introduits, ce qui aidera grandement les secteurs de la restauration et du tourisme, notamment. Nous souhaitons également voir le gouvernement apporter une réduction du nombre d'autorisations demandées dans plusieurs secteurs touchés, comme le permet la loi », a précisé Charles Milliard.

Les secteurs minier et forestier bénéficieraient grandement de potentielles simplifications administratives. Par ailleurs, la FCCQ et la CCVD tiennent à rappeler qu'il est nécessaire de ne pas introduire ou appliquer de nouvelles réglementations contraignantes pour les entreprises durant les prochains mois, car les effets de la crise continueront à se faire sentir. Elles suggèrent l'importance d'une pause réglementaire dans tous les secteurs de l'économie.

« La présente situation est une opportunité à saisir puisque ces modifications favoriseront la participation des entreprises aux contrats de l'État québécois. C'est une demande attendue depuis plusieurs années par le milieu d'affaires, et qui permet également de répondre à une recommandation importante du rapport de la Commission Charbonneau », a conclu Charles Milliard.

#### **À propos de la CCVD**

La Chambre de commerce de Val-d'Or est un organisme à but non lucratif qui compte plus de 1 115 délégués actifs au sein de la communauté d'affaires. Ayant pour mission de promouvoir le développement socioéconomique, la CCVD agit comme partenaire mobilisateur, porte-parole et défenseur des entreprises de son territoire.

#### **À propos de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)**

Grâce à son vaste réseau de 130 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

#### **Renseignements :**

Hélène Paradis  
Directrice générale  
Chambre de commerce de Val-d'Or  
hparadis@ccvd.qc.ca  
819 860-2794

Félix Rhéaume  
Directeur principal, Communications et relations externes  
Fédération des chambres de commerce du Québec  
felix.rheaume@fccq.ca  
Bureau : 514 844-9571, poste 3242  
Cellulaire : 514 912-2639